

Nouvel avis – Avis de rupture de stock

(timolol (maléate de), Sol. Oph. 0,5 %)

Dans les infolettres 276 du 30 décembre 2019 et 295 du 23 janvier 2020, nous vous informions que les produits génériques du médicament timolol (maléate de) Sol. Oph. en concentration de 0,5 % inscrits à la *Liste des médicaments* étaient en rupture de stock.

Nous vous avisons que la RAMQ accepte également de payer **temporairement** au pharmacien le prix réel d'acquisition pour la préparation, **à l'extérieur de sa pharmacie**, d'une magistrale **en format 5 ml** renfermant du timolol (maléate de), et ce, depuis le **21 janvier 2020**. Lorsque le pharmacien fera préparer la magistrale, la RAMQ remboursera exceptionnellement le prix réel d'acquisition, y compris les frais de préparation à même le coût du médicament. De plus, il doit utiliser le code de service professionnel approprié à l'exécution ou au renouvellement d'une ordonnance.

Pour ce faire, vous devez utiliser le code de facturation suivant :

Timolol (maléate de)	Sol. Oph.	0,5 %	99113735
----------------------	-----------	-------	----------

Depuis le 31 octobre 2018, les frais de transport doivent être facturés selon les modalités prévues au programme de remboursement des coûts relatifs au transport des thérapies parentérales, des solutions ophtalmiques et des préparations magistrales non stériles.

Une nouvelle infolettre vous sera transmise lorsque les stocks seront rétablis.

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires
Développeurs de logiciels de facturation – Pharmacie